



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

DELEGUE DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ETAT EN MER

Cabinet du préfet

Fort de France, le 21 décembre 2015

Communiqué presse

Un pêcheur guadeloupéen secouru grâce à une balise de détresse

Le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Antilles – Guyane a reçu vendredi 18 décembre 2015 à 13h22, un signal d'une balise de détresse 406 MHz (*) enregistrée au nom du navire de pêche « Butor ». La position donnée par le satellite est située à 28 nautiques (50 kms) au sud est de Marie Galante.

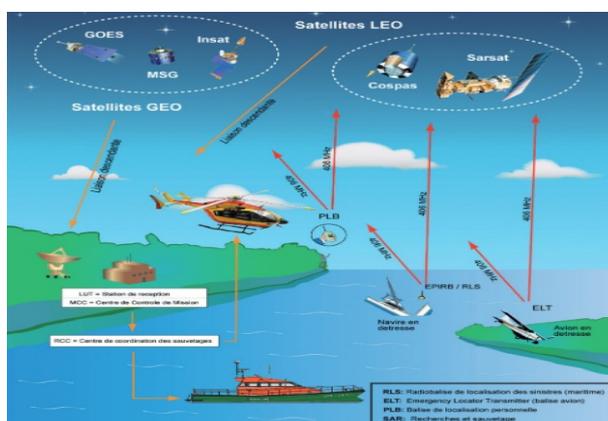
Après avoir tenté de contacter le pêcheur sans succès, et une fois la confirmation que le navire de pêche se trouvait en mer au moment des faits, le CROSS AG a immédiatement engagé l'hélicoptère de la Sécurité civile (DRAGON 971) tout en diffusant des appels VHF et MHF répétés sur le canal 16 et 2182 Mhz (relai de détresse).

L'hélicoptère de la Sécurité civile (DRAGON 971) a rapidement pu localiser le navire de pêche grâce à son dispositif de radio-ralliement (*homing*). L'homme était à bord de son navire, en panne d'essence. Ce dernier a expliqué s'être fait, très certainement, voler l'essence de son réservoir pendant la nuit.

C'est grâce à sa balise de détresse par satellite que les secours ont pu rapidement trouver le pêcheur, et communiquer avec DRAGON 971 avec sa VHF.

Cette opération est l'occasion de rappeler l'importance d'avoir, en plus de sa VHF, une balise de détresse fonctionnant par satellite. Elle permet en tout temps et en tous lieux de prévenir efficacement les secours. La seule obligation est d'enregistrer sa balise auprès de l'ANFR (gratuit) et de tenir à jour les informations de contact. Attention toutefois aux fausses alertes qui mobilisent inutilement les secours.

Toutes les informations relatives aux balises de détresses peuvent être trouvées sur le site du Ministère chargé de la mer.



http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/25a_DGITM_Balise_de_detresse_6p_DEF_Web.pdf

Contact presse :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 - ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/1